



AYTRÉ

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

SÉANCE DU 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin, le Conseil d'Administration du CCAS, s'est réuni en session ordinaire,

- SOUS LA PRÉSIDENCE DE : Mme Hélène RATA,
- Etaient présents : Mme CHATENAY-MORENO Valentine, M. LATREUILLE Arnaud, Mme de SAINT DO Hélène, M. VIEULES Robin, M. TATOU Abdelouahed, Mme LEPARC Alice, Mme NIVALT Nadine, Mme GIRARD Martine, Mme VELLY Julie, M. DESSED Jacky, Mme QUINTEL Julie, Mme GEHAUT Annie, Mme RAGOT Isabelle, M. SEYLER Patrice et M. OLAZABAL Txomin, Mme DESPRES Sophie (arrivée à 18h18)
- Absents excusés représentés : Mme BEAUMEISTER Joseline ayant donné procuration à Mme CHATENAY-MORENO, M. JEAN Stéphane ayant donné procuration à Mme VELLY Julie ;
- Secrétaire de séance : Mme LEPARC Alice
- Invitées : Mme BALLERY Muriel, directrice du CCAS, Sue GAYRAUD, assistante de direction

N°D43_26

DATE DE CONVOCATION 15/06/2026

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE 19

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS (dont la présidente)
OU AYANT DONNÉ UNE PROCURATION 19

NOMBRE DE VOTANTS 19	CONTRE..... 00
POUR..... 19	ABSTENTIONS 00

Objet : POLE FINANCES – Résidence autonomie Les Cèdres - BP 2026 - Décision modificative n°1 – Budget annexe

Madame la Vice-Présidente informe les administrateurs qu'il convient de procéder à une modification du budget d'investissement de la résidence afin d'alimenter une ligne budgétaire dédiée à l'acquisition de matériel informatique.

À la suite de l'évaluation externe réalisée en 2024 par la Haute Autorité de Santé (HAS), il est apparu nécessaire de moderniser les outils numériques de l'établissement et de renforcer la protection des données personnelles des résidents.

Cette évolution budgétaire s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets « Ségur du numérique » lancé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) en 2025 et vise à permettre l'acquisition des équipements nécessaires à la mise en œuvre du projet retenu ainsi qu'à l'amélioration de la qualité et de la sécurité du système d'information de la résidence.

AR Prefecture

017-261700892-20260629-D43_26-DE
Reçu le 03/07/2026

INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT			
Imputation	Montant initial	Modification	Montant final	Imputation	Montant initial	Modification	Montant final
Dépenses				Dépenses			
2183	0	+ 2 483 €	2 483 €				
2031	27 000 €	-2 483 €	24 517€				
TOTAL	27 000 €	0 €	27 000 €	TOTAL			
Recettes				Recettes			
TOTAL				TOTAL			
TOTAL Inv.				TOTAL Fonc.			

Vu l'article L 2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget primitif 2026 de la résidence les Cèdres voté en date du 9 février 2026 ;

Vu l'affectation des résultats 2025 délibérée le 15 juin 2026 ;

Considérant qu'il convient d'ajuster les crédits d'investissement ;

Le Conseil d'Administration, après avoir voté, décide :

Article 1^{er} : D'approuver la Décision Modificative n°1 du budget annexe de la résidence les Cèdres de la manière suivante :

INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT			
Imputation	Montant initial	Modification	Montant final	Imputation	Montant initial	Modification	Montant final
Dépenses				Dépenses			
2183	0	+ 2 483 €	2 483 €				
2031	27 000 €	-2 483 €	24 517€				
TOTAL	27 000 €		27 000 €	TOTAL			
Recettes				Recettes			
TOTAL				TOTAL			
TOTAL Inv.				TOTAL Fonc.			

Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente du CCAS,



Valentine CHATENAY-MORENO